

1^{er} Baromètre Économique de la Petite Enfance

Réalités, enjeux et perspectives
économiques de la petite enfance
en France

Novembre 2019



EY

Building a better
working world

Objectifs et approche

Le premier **Baromètre Economique de la Petite Enfance** a été réalisé entre mars et octobre 2019 par le groupement **EY-Cékoïa pour la Fédération des Entreprises de Crèches (FFEC)**.

Il a pour objectif de **décrire la situation de l'accueil des jeunes enfants en France**, notamment dans son dispositif d'accueil collectif (les crèches), avec une lecture des enjeux stratégiques, économiques et organisationnels du sec

Il s'agit d'un **panorama très complet**, partant du contexte démographique et des besoins exprimés par les familles, pour décrire ensuite l'offre proposée par les différents opérateurs, publics et privés, et le système économique et financier qui la soutient. Il se conclut par les principaux enjeux de développement provenant de réflexions issues d'un travail conjoint entre EY-Cékoïa et les adhérents de la FFEC.

Cette étude s'est appuyée sur les **contributions de tous les acteurs du secteur**, à commencer par les entreprises de crèches, mais aussi les acteurs institutionnels (notamment Cnaf, DGCS ou DREES) ainsi que des représentants de collectivités locales.

Le travail a mobilisé un large éventail de sources, combinant les données issues des **rapports de référence les plus récents** du secteur, notamment transmis par la Cnaf pour les besoins de cette étude, ainsi que les informations recueillies lors d'**entretiens auprès des principaux acteurs du secteur**, les dernières études européennes disponibles. Il a été complété par une **enquête réalisée auprès des entreprises de crèche adhérentes de la FFEC** et plus d'une cinquantaine d'autres documents.

Depuis son cadrage jusqu'à sa finalisation, les travaux ont été réalisés en lien étroit avec Elsa Hervy, Déléguée Générale de la FFEC, avec les équipes des cabinets EY et Cekoïa, sous la supervision de Marc Lhermitte et Jessica Chamba, et le pilotage opérationnel de Laetitia Deacken.

Ce document présente la synthèse du 1er Baromètre Economique de la Petite Enfance.

1

Synthèse

La France doit être au rendez-vous de sa petite enfance, car elle n'est pas à la hauteur des besoins d'accueil

Le domaine de la petite enfance concerne 4,5 millions de jeunes enfants dont 2,2 millions de moins de 3 ans¹. La France en a fait une priorité nationale en soulignant le caractère décisif des 1 000 premiers jours de la vie et la nécessité d'y investir, tant les inégalités précoces de langage, de socialisation, de stimulation, déterminent la réussite scolaire et professionnelle de chacun.

Environ 60% des enfants de moins de 3 ans sont encore accueillis principalement par leurs parents, la famille ou des proches². Le reste se répartit entre l'accueil par les assistantes maternelles (près de 20%), l'accueil collectif (environ 13%) et d'autres modes. Cette répartition cache évidemment des écarts importants entre les familles, notamment en fonction de l'activité des parents, des revenus, et du statut biparental ou monoparental de la famille.

Plus d'un enfant sur deux gardé par ses parents ou des proches l'est faute d'autre solution³. Le souhait de recourir à une solution formelle d'accueil est exprimé de manière plus intense chaque année : 52% des familles en 2017 contre 45% en 2015. 54% des parents qui gardent eux-mêmes leur enfant auraient souhaité avoir accès à une autre solution. Enfin, 42% des demandes de places en EAJE restent non pourvues en France, sachant toutefois qu'une partie de ces demandes insatisfaites de l'accueil collectif se reporte sur les assistantes maternelles.

Le soutien de l'État aux familles est important, mais reste complexe et ne répond pas à toutes les situations sociales et familiales en France. Si les schémas de financement des familles prennent une diversité de formes (chèques, avances de frais ou allègement fiscal), les restes à charge des familles varient sensiblement selon les revenus et le mode d'accueil choisi, le lieu de garde, la situation professionnelle, familiale ou géographique. La variété des options et la complexité des procédures imposent plus que ne facilitent l'accès aux modes d'accueil souhaités et utiles aux familles ayant les situations sociales les plus tendues (revenus faibles, familles monoparentales, contexte professionnel tendu).

Par ailleurs, l'accès aux modes d'accueil est inégal selon les territoires. La couverture de l'accueil formel - tous modes d'accueil confondus - varie fortement selon les départements, allant de 6 à 66 places pour 100 enfants de moins de 3 ans⁴. Les zones urbaines sont mieux dotées en EAJE, les zones rurales affichant, quant à elles, une proportion nettement plus importante d'accueil individuel. Par exemple, en Île-de-France, Paris (59 places pour 100 enfants de moins de 3 ans) et les Hauts-de-Seine (41 places) bénéficient des capacités les plus élevées en accueil collectif.

¹ Source : Insee, estimations de populations - 2019

² Source : DREES, Enquête modes de garde - 2016

³ Source : Estimation EY-Cekoïa d'après ONAPE - 2018

⁴ Source : DREES, L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans - 2016



Le système français d'accueil de la petite enfance a besoin du secteur privé marchand, aux côtés du secteur public et associatif

La plupart des pays européens combinent une offre publique et privée, qu'elle soit subventionnée (en investissement ou en fonctionnement) ou non, afin de répondre aux enjeux du secteur de la petite enfance⁵.

En France, les gestionnaires publics sont principalement des collectivités territoriales ou centres d'action sociale et représentent encore 59% de l'offre d'accueil en EAJE⁶. Le secteur associatif a progressivement trouvé sa place, avec environ 25% des places à l'heure actuelle. Cependant, depuis une quinzaine d'années, afin de répondre à la forte pénurie et faciliter la création d'emplois, le secteur s'est ouvert aux entreprises de crèches (PSU et micro-crèches PAJE), qui représentent désormais 18% des berceaux (80 000), et ont créé près de 80% des nouvelles places entre 2012 et 2018. Ces gestionnaires reconnaissent néanmoins que le système actuel reste trop complexe et objet de réglementations qui, en l'état, entravent une augmentation de capacité plus rapide. Dans le même temps, l'État et les acteurs institutionnels réaffirment régulièrement le besoin que le secteur reste l'objet d'une politique publique nationale fortement pilotée et régulée.

Si le secteur marchand a réussi à générer plus de 50 000 places entre 2012 et 2018, il serait en mesure de générer d'ici 2025

75 000 berceaux supplémentaires⁷, soit l'essentiel de l'offre nouvelle, si le rythme de croissance des différentes catégories de gestionnaires se maintient dans la tendance actuelle. Malgré la dynamique de création du secteur marchand, les objectifs fixés par l'État et la CNAF (100 000 nouvelles places de crèche 2013 à 2017) sont loin d'être atteints. En comparaison, l'Allemagne a pourtant créé 300 000 places de crèche en moins de 10 ans⁸.

En termes d'emplois, les entreprises de crèches ont contribué à 20 000 créations de postes entre 2012 et 2018 et pourraient porter la totalité des 30 000 nouveaux emplois potentiels d'ici 2025⁹.

⁵ Source : Eurydice - 2013

⁶ Source : Estimation EY-Cekoïa d'après CNAF - 2012 à 2017, et Onape - 2013 à 2018

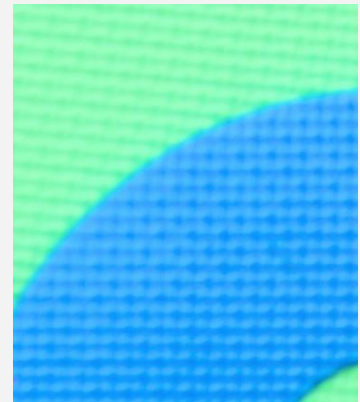
⁷ Source : Estimation EY-Cekoïa d'après CNAF - 2012 à 2017, et Onape - 2013 à 2018, par application d'hypothèses conservatrices sur les tendances de croissance actuelles

⁸ Source : France Stratégie, Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis 10 ans ? - 2017

⁹ Source : Estimation EY-Cekoïa, d'après le ratio d'emploi par berceau observé sur les entreprises de crèche, FFEC - 2018

3 Synthèse

Les modèles et équilibres économiques des EAJE varient fortement selon les types de gestionnaire



En France, le financement des EAJE combine celui consenti par les familles et les employeurs réservataires, mais aussi de nombreux acteurs publics (CNAF, État et collectivités territoriales) qui interviennent de façon plus ou moins directe et différenciée en fonction du mode d'accueil de l'enfant. Cette complexité rend ce schéma de financement opaque et difficile à piloter pour l'État.

Pour contribuer à se financer, les gestionnaires de crèches s'appuient sur deux modes de financement : PSU et PAJE. Les crèches PSU représentent environ 93% des places en 2017, alors que les micro-crèches PAJE ont progressivement atteint 7%¹⁰, notamment grâce à un modèle économique reposant sur une seule source de financement : les familles aidées a posteriori par la CAF quand le modèle PSU aide les familles a priori en subventionnant le gestionnaire.

Le soutien financier public est variable selon le mode d'accueil. En matière de fonctionnement, les établissements du secteur public sont ceux qui concentrent la part la plus importante de financements publics (12 401€ par place de crèche et par an), devant le secteur associatif et solidaire (11 028 €), et devant le secteur privé marchand (9 315€)¹¹. Le reste à charge des familles varie sensiblement selon les revenus et l'aide publique apportée.

L'investissement moyen par nouvelle place de crèche (environ 25 500€ par place) est bien moins élevé lorsque l'investissement est porté par une entreprise du secteur marchand (20 140€ contre près de 50 000€ pour le secteur public)¹². Il est de surcroît moins pesant pour les finances publiques, car la part des subventions à l'investissement y est plus faible.

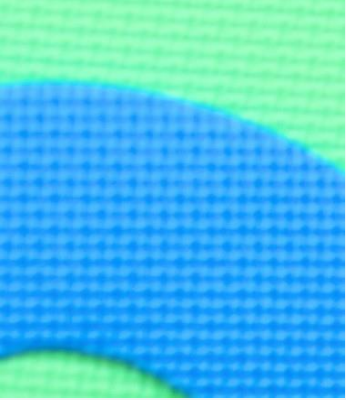
La comparaison des équilibres économiques indique des disparités entre les différents types de gestionnaires. En mode PSU, le secteur privé marchand parvient à peu près à équilibrer son solde recettes/coût de revient, alors que le secteur associatif est légèrement déficitaire. Quant au secteur public, il ne parvient pas à l'équilibre bien que plusieurs postes de charges soient notoirement sous-évalués (notamment l'immobilier qui est souvent amorti ou bénéficiant de modes d'investissement direct de l'acteur territorial, par exemple)¹³.

¹⁰ Source : Estimation EY-Cekořa d'après CNAF - 2012 à 2017, et Onape - 2013 à 2018

¹¹ Source : Estimation EY-Cekořa d'après CNAF - 2017

¹² Source : Rapport IGAS - 2018

¹³ Source : Estimation EY-Cekořa d'après CNAF - 2017



Synthèse

4

Pour continuer à se développer, le secteur doit adresser plusieurs enjeux stratégiques

Enjeu N°1

Améliorer encore la qualité de l'accueil. Comme dans les structures portées par le secteur public ou associatif, la qualité de l'accueil des jeunes enfants est un élément incontournable du projet des entreprises de crèches. Pour assurer la qualité d'accueil dans leurs structures, les entrepreneurs s'appuient sur la formation, investissent dans le développement de projets pédagogiques innovants, ou, pour certains, entreprennent des démarches de labellisation par des organismes indépendants. Pour sceller leurs engagements qualité, les entreprises de la FFEC adhèrent toutes à une charte qualité.

Enjeu N°2

Développer l'attractivité des métiers. Former et recruter des professionnels de la petite enfance reste une urgence pour répondre aux besoins d'accueil des jeunes enfants. La pénurie de professionnels est un frein à la création de nouvelles places et les difficultés à recruter vont s'accroître. Pour attirer les candidats et créer de nouvelles vocations, professionnels et institutionnels devront également miser sur la valorisation des métiers et la consolidation d'une identité professionnelle. En plus des dimensions de soin et d'éveil, les parcours professionnels doivent continuer à s'enrichir et intégrer désormais la relation avec les familles, le management d'équipe ou encore la gestion budgétaire. Il s'agit là d'un défi supplémentaire à la création de vocations, à l'heure où les professionnels de la petite enfance sont en attente d'un retour aux fondamentaux de la profession, et rejettent de plus en plus les rigidités et lourdeurs liées aux nombreuses contraintes financières, administratives, normes, etc.

Enjeu N°3

Participer à la réduction des inégalités. La part d'enfants issus de familles pauvres ou d'enfants en situation de handicap en accueil collectif doit encore augmenter. Par exemple, les familles issues des milieux les moins aisés laissent en moyenne moins longtemps leurs enfants en EAJE, ce qui peut s'expliquer par des taux d'activité plus faibles... mais est justement un frein au retour à l'activité. Le développement de l'accueil occasionnel ou régulier à temps partiel, une politique volontariste de rééquilibrage appuyée sur des modes de financement différenciés, dans le cadre de schémas territoriaux de la petite enfance, pourraient réduire une partie des écarts.

Enjeu N°4

Maintenir la capacité à développer l'offre de places et créer de l'emploi. L'équilibre budgétaire fragile des EAJE les contraint à optimiser leur gestion pour être pérennes. Or, le secteur marchand reste le principal vecteur de création de places (80% de la croissance depuis 2012)¹⁴. Cependant, afin de continuer à investir et générer ce développement économique, il doit maintenir un modèle économique qui reste fragile. Si les entreprises du secteur n'avaient plus les moyens de développer l'offre au rythme actuel (+12%/an), mais de moitié, le secteur perdrait directement une capacité de création de 40 000 nouvelles places d'ici 2025.

Enjeu N°5

Simplifier le cadre réglementaire. Les dirigeants et acteurs du secteur s'accordent à dire que celui-ci doit simplifier ses modes de financement et sa réglementation car cet encadrement, bien que nécessaire par principe au maintien de la qualité et de la sécurité, freine notablement la création de places et tire les coûts vers le haut, mettant en tension les professionnels et donc la qualité d'accueil.

¹⁴ Source : Estimation EY-Cekořa, d'après CNAF - 2012 à 2017 et Onape, 2013 à 2018



Damien Tondelli

Président de la Fédération Française
des Entreprises de Crèche

Avant-propos *Il est temps d'être au rendez-vous de notre Petite Enfance*

La Fédération Française des Entreprises de Crèches est née en 2006, peu après la naissance des premières entreprises de crèches pour répondre à la demande croissante de places. Depuis son origine, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

Au 1^{er} janvier 2019, la FFEC représente 600 entreprises de crèches adhérentes, 1800 crèches et micro-crèches, 46 000 places de crèches et 19 000 professionnels de la Petite Enfance.

La France doit refaire de la Petite Enfance une priorité. *« Les 1000 premiers jours de vie d'un citoyen français sont décisifs, sur le plan affectif, sur le plan cognitif. C'est là qu'on construit parfois le pire et qu'on peut bâtir le meilleur. Nous devons avoir, construire, imaginer beaucoup plus loin que ce qu'on a fait jusque-là »*¹⁵.

Il manque 230 000 places de crèches en plus des 450 000 existantes pour satisfaire les besoins des 2,2 millions d'enfants de moins de 3 ans. A peine 50% des demandes de places de crèches sont satisfaites. Les congés parentaux forcés - du fait de l'absence de solutions d'accueil - mettent souvent à mal l'égalité entre les femmes et les hommes constituant un frein à l'épanouissement professionnel.

Les entreprises de crèches portent 80% des créations de place depuis 2012 et s'adaptent au quotidien aux besoins des parents.

Néanmoins de nombreux freins à la création de places subsistent et une coordination de l'ensemble des acteurs du secteur, publics comme privés, est nécessaire pour enfin proposer une solution pour chaque parent et chaque enfant.

La qualité de l'accueil des jeunes enfants doit être au cœur des préoccupations, aussi est-il urgent de procéder à une harmonisation des règles de construction et de mettre fin aux multiples règles souvent contradictoires retardant les ouvertures et aggravant les coûts.

En outre, les professionnels du secteur s'essouffent devant l'accroissement de la charge administrative et des contraintes financières. Dans la lignée des annonces du gouvernement sur l'importance des 1000 premiers jours, la valorisation des plus de 200 000 professionnels des crèches et micro-crèches devient une priorité. Il est essentiel de susciter des vocations afin de pourvoir aux 30 000 emplois d'ici 2025 qui seront créés par les gestionnaires publics, privés, associatifs ou marchands.

Le premier baromètre de la Petite Enfance a vocation à rassembler ici les données relatives à toutes les crèches du point de vue des gestionnaires. La FFEC a choisi de financer deux cabinets indépendants réputés pour leur connaissance du secteur, leur expertise méthodologique et leur objectivité : Cekoïa Conseil et EY.

Le baromètre de la petite enfance réalise un état des lieux fidèle de la situation en France pour réfléchir, de concert, aux axes d'amélioration. En matière de petite enfance, le système français brille par son immense complexité que ce soit en matière de normes applicables, d'autorités en charge du contrôle ou de modalités de financement. Il est largement dépassé, par les pays voisins tels que l'Allemagne, en simplicité et en capacité d'accueil, contrairement à ce que l'on imagine communément.

Ce baromètre sera réactualisé en son temps et est le premier opus des études de la FFEC. La FFEC éditera dans les années à venir un comparatif européen et des propositions de réforme avec leurs études d'impact, elle accueillera dans le comité de pilotage de ces études les partenaires de la Petite Enfance qui souhaiteront disposer de données objectives et s'interroger sur les enjeux de demain.

¹⁵ Emmanuel Macron, 25 avril 2019



Marc Lhermitte
Partner EY



Jessica Chamba
Fondatrice du cabinet Cekoïa,
Associate Partner EY

Avant-propos *Pourquoi ce 1^{er} baromètre de la petite enfance ?*

Nos équipes avaient l'ambition de décrire un secteur si intimement lié au quotidien de millions de familles et premier maillon de l'éveil et de l'éducation des jeunes enfants en France. Il y a plus de 10 ans maintenant, les acteurs publics décidaient d'accélérer le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance en permettant à des acteurs privés de proposer une offre complémentaire au système de crèches municipales et associatives. Depuis 2012, grâce aux aides publiques et aux incitations fiscales, le secteur marchand et les entreprises de crèches ont créé près de 80% des nouvelles places et créé plus de 30 000 emplois sur tout le territoire.

Le secteur est néanmoins à un tournant de son histoire : la demande d'accueil « formel » reste importante et, pour beaucoup de familles, non satisfaites. Le système d'accompagnement financier et fiscal reste complexe. La réglementation est chaque jour plus exigeante, pour partie afin de maintenir un haut niveau de qualité et de sécurité, mais par ailleurs reflet d'une culture française dans laquelle pour chaque difficulté rencontrée, il convient de définir ou de revoir la règle, créant ainsi de multiples règles locales régulièrement modifiées. Le recrutement et la formation des personnels reste un enjeu massif, alors qu'on estime - cette 1^{ère} étude l'établit - qu'environ 75 000 places pourraient être proposées aux familles d'ici 2025 pour l'accueil, l'éveil et le soin des enfants en crèche.

Nos équipes se sont plongées au cours du 1^{er} semestre 2019 dans l'incroyable diversité des offres, des systèmes de financement, des statistiques démographiques pour évaluer, au plus juste et au plus objectif, la réalité

économique de ce secteur : combien de places sont aujourd'hui disponibles et combien la France pourrait-elle en produire dans les prochaines années afin de répondre à la simple demande des familles ? Comment le système français se compare-t-il à ses homologues européens, sur le plan démographique, réglementaire, fiscal, et quelles leçons peut-on en tirer ? Comment décrire le modèle économique de l'accueil de la petite enfance, entre coût de production des places et financement par les différentes parties prenantes, familles et acteurs publics ? Comment évaluer la complémentarité, indispensable, des systèmes marchand et non marchand, et en maintenir la coexistence sachant qu'ils ne sont pas soumis aux mêmes conditions d'investissement et d'exploitation, qu'elles soient nées de l'histoire ou de la réglementation sans cesse actualisée ? Comment, enfin, décrire les principaux enjeux de développement du secteur afin que l'accueil de la petite enfance reste au premier rang des priorités du pays ?

Plus de 150 sources, près de 20 entretiens et groupes de travail, un travail de modélisation, de benchmarking, de vérification et de synthèse ont permis aux équipes d'EY, accompagnées de celles de la FFEC, mais aussi des services de la CNAF, de produire ce 1^{er} baromètre complet du secteur. Qu'ils en soient remerciés et conscients que cette base de travail doit servir - c'est son ambition - de guide d'une réflexion multipartite sur les conditions de croissance de l'accueil de la petite enfance, dans le respect absolu de sa qualité, le souci de gestion raisonnable des moyens publics et la possibilité d'en faire un vecteur de développement de l'emploi par tous les acteurs du secteur.

EY | Audit | Conseil | Fiscalité & Droit | Transactions

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

© 2019 Ernst & Young Advisory

Tous droits réservés.

Studio EY France - 1910SG387

Crédits photo : shutterstock

Document imprimé conformément à l'engagement d'EY de réduire son empreinte sur l'environnement.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale ou autre. Pour toute question spécifique, vous devez vous adresser à vos conseillers.

Contacts :

Elsa Hervy

FFEC - Déléguée générale

elsahervy@ff-entreprises-creches.com

06 38 54 49 73

Jessica Chamba

EY

